

Septembre 2016

CONTRAT DE RIVIERE ROUBION JABRON RIAILLE

SYNTHESE DE L'AVANT-PROJETSTRATEGIQUE



SMBRJ

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU ROUBION ET DU JABRON

Introduction

En 2010, le Syndicat Mixte du Bassin du Roubion et du Jabron a engagé sous l'impulsion des acteurs locaux une étude d'opportunité à la mise place d'un outil de gestion de l'eau sur les bassins du Roubion du Jabron et de la Riaille. Cette étude a permis de réaliser un diagnostic territorial de l'ensemble du périmètre pressenti portant à la fois sur les différentes thématiques liées à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, mais également sur les aspects sociaux, organisationnels et politiques du territoire.

Au regard de ces éléments, et au fur et à mesure des étapes de concertation, la mise en place d'un outil de gestion concerté en matière de gestion des eaux et des milieux aquatiques s'est avérée pertinente. Cet outil doit permettre d'atteindre certains objectifs, partagés par les acteurs concernés par l'eau et les milieux aquatiques. Il doit garantir une gestion durable de l'eau sur le territoire et améliorer l'état écologique des milieux en répondant aux problématiques recensées : déficit quantitatif, pollution diffuse, dysfonctionnements hydromorphologique,...

Les acteurs locaux et les partenaires techniques ont fait le choix de s'orienter vers une procédure de type « Contrat de rivière » plutôt qu'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux. Il présente l'avantage de pouvoir conduire rapidement et efficacement des actions opérationnelles, tout en prenant le temps d'initier une approche globale intégrant l'ensemble des problématiques.

A la suite de l'étude d'opportunité, un dossier sommaire de candidature pour un Contrat de rivière sur le bassin Roubion-Jabron-Riaille a été soumis au Comité d'Agrément du Bassin Rhône-

Méditerranée en décembre 2012. La candidature ayant reçu un avis favorable pour la poursuite de l'élaboration du dossier définitif du contrat de rivière, le SMBRJ s'est alors engagé sans attendre dans la réalisation de quatre études préalables :

- une étude écomorphologique transversale,
- une étude globale sur la qualité de l'eau et les pressions polluantes,
- une étude globale sur les zones humides,
- une étude sur la continuité écologique pour 15 ouvrages prioritaires.

Ces dernières ont permis d'approfondir et de compléter les connaissances manquantes sur le bassin, puis de définir des mesures à initier afin de répondre aux problématiques rencontrées pour améliorer l'état écologique des milieux. Un important travail de concertation a été réalisé pendant ce temps d'étude préalable avec les acteurs de l'eau du territoire. Il a permis d'aboutir à définition d'orientations stratégiques et d'objectifs opérationnels réalisables dans le temps du contrat et en adéquation avec la capacité financière des maîtres d'ouvrages potentiels du territoire.

Si un Contrat de rivières doit répondre aux problématiques locales, il doit aussi être un outil pour répondre aux exigences réglementaires imposées par la Directive Cadre sur l'Eau et le SDAGE Rhône Méditerranée. Afin de s'assurer que les actions du Contrat de rivière répondent à ces exigences, le Comité de bassin Rhône Méditerranée a demandé la rédaction d'un dossier d'Avant-Projet stratégique dont le présent document en fait la synthèse.

Présentation du territoire

Situé intégralement dans le département de Drôme au sud de Valence et au porte de la Provence, le territoire du Contrat de rivière Roubion-Jabron-Riaille s'étend sur l'ensemble des bassins versants du Roubion, du Jabron, de la Riaille, et des petits affluents du Rhône au nord de Montélimar. D'une superficie totale d'environ 710 km², il s'étale sur plus de 40 km d'est en ouest et jusqu'à 20 km du nord au sud.

Le réseau hydrographique compte 220km de cours d'eau et d'affluents principaux. Ces derniers présentent un régime hydrologique de type méditerranéen se caractérisant par des étiages sévère et des crues violentes à l'automne.

Le bassin versant peut se décomposer en deux parties bien distinctes : une zone de montagne à l'Est, tête de bassin du Roubion et du Jabron et une zone de plaine à l'Ouest, dite de la Valdaine allant jusqu'au Rhône et Montélimar.

Le territoire du Contrat de rivière comptabilise environ 70 000 habitants témoignant du caractère globalement rural de la zone mais cependant relativement dynamique, la population se concentrant essentiellement le long de la vallée du Rhône autour des grands axes de communication et de l'aire urbaine de Montélimar.

L'agriculture occupe un espace très important notamment dans la plaine de la Valdaine, elle est plus diffuse à l'amont. Cette occupation du sol est à mettre en regard de la densité de population, avec le même gradient « est/ouest ». Les espaces urbanisés demeurent relativement réduits (4%) et les espaces agricoles en comptabilisant les prairies et pâturages, se partagent avec les espaces naturels, près du reste de la moitié du territoire (48% chacun).

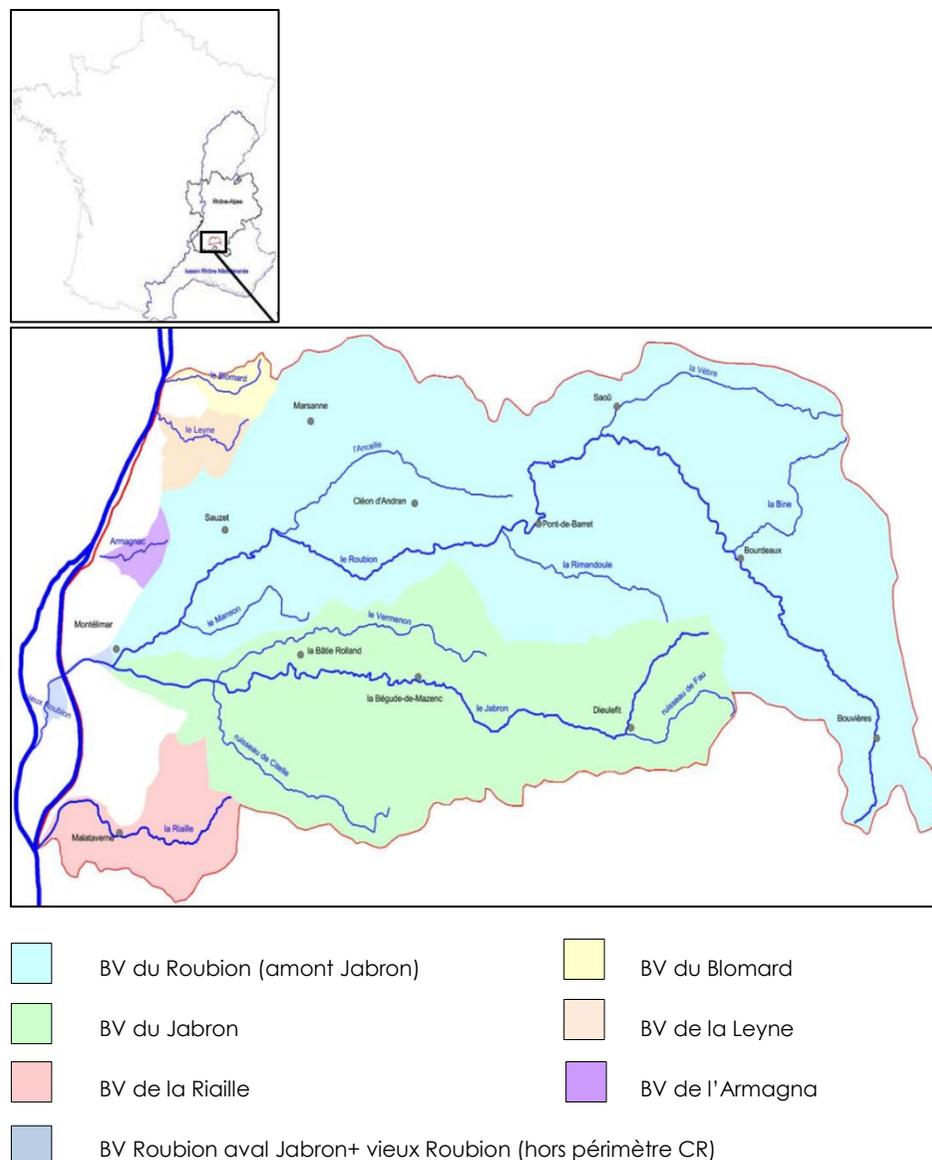




Figure 1 : Situation des communes et de l'intercommunalité sur le périmètre du Contrat de rivière Roubion-Jabron-Riaille

QUELQUES DONNEES SUR LE PERIMETRE DU CONTRAT DE RIVIERE	
Superficie :	710 km ²
Altitude :	de 200m à l'Ouest (Vallée du Rhône) à 1600m à l'Est (Synclinal perché de Saoû, Montagne d'Angèle et chaîne de Couspeau)
Population :	70 000 habitants (ville principale Montélimar)
Occupation des sols :	Espaces urbanisés : 4% ; Espaces agricoles : 48% (dont prairies) ; Espaces Naturels (dont forêts et cours d'eau) : 48%
Cours d'eau et affluents principaux :	220km de cours d'eau et affluents principaux : Le Roubion : 60km ; Le Jabron : 40 km ; La Riaille : 14 km ; Autres cours d'eau : l'Armagna, le Leyne et le Blomard
Régime hydrologique :	de type méditerranéen étiages sévères et crues violentes à l'automne
Espaces naturels remarquables :	Zones humides : 2000 ha (4% du BV) ; Zone Natura 2000 : 3 ENS : 4 ; ZNIEFF de type I : 11 ; ZNIEFF de type II : 5
Nombre de communes :	51

Etat des lieux

Les cours d'eau du bassin versant se caractérisent par une faiblesse hydrologique à l'étiage allant jusqu'aux assecs. Les ressources superficielles sont particulièrement sollicitées par les prélèvements pour l'eau potable et dans une moindre mesure pour l'irrigation. Le bassin du Roubion-Jabron est considéré comme déséquilibré quantitatif et fait l'objet d'un plan de gestion de la ressource en eau fixant des objectifs réductions de prélèvement à atteindre.

Les principales pressions polluantes sont concentrées sur la partie aval et sont essentiellement agricole (Contaminations par les nitrates et phytosanitaires). La ressource souterraine est également touchée dans la plaine. Deux captages sont classés prioritaires pour des problématiques nitrates et/ou pesticides. En ce qui concerne les pressions domestiques, les efforts engagés ces dernières années ont permis d'améliorer la situation. Toutefois, il reste encore quelques points problématiques pouvant impacter le milieu.

Le risque inondation est un enjeu fort sur le territoire notamment sur les traversés bourgs et village sur l'amont mais surtout pour la Ville de Montélimar à l'aval qui est particulièrement exposée aux crues du Roubion et du Jabron ainsi qu'aux crues du Rhône.

Le territoire est doté de milieux naturels associés au cours d'eau et de zones humides d'intérêt et de valeur patrimoniale notable. Plusieurs sites sont classés en zone NATURA 2000, ZNIEFF ou réservoir biologique témoignant de leur valeur écologique.

Au niveau morphologique, on constate une incision sur l'ensemble des cours d'eau du bassin altérant la qualité physique et l'état écologique. Celle-ci s'accompagne sur les cours d'eau les plus dynamiques comme le Roubion, d'une évolution du style fluvial d'un tressage ou méandrage actifs originels vers style plus rectiligne. Malgré cela, ce dernier dispose encore dans les secteurs de plaine de large espace de mobilité au sein duquel se développent des forêts allu-

viales (les Ramières). Les cours d'eau les plus artificialisés et contraints sont situés dans le couloir rhodanien (Riaille, Blomard,...) et dans les traversées de bourg, là où la pression urbaine est la plus forte. De nombreux seuils et prises d'eau sont également problématiques en matière de continuité écologique sur le Roubion et le Jabron. Ils pénalisent le transit sédimentaire ainsi que les espèces piscicoles et tout particulièrement sur l'aval où les espèces migratrices venues du Rhône sont arrêtées dès les premiers kilomètres.

Enjeux sur le bassin Roubion-Jabron-Riaille-

- ❖ *Une ressource en eau qu'elle soit superficielle ou souterraine à économiser et à préserver*
- ❖ *Une qualité des eaux superficielles et souterraines à améliorer*
- ❖ *Un territoire exposé aux inondations*
- ❖ *Un territoire au patrimoine naturel lié aux cours d'eau très riche à préserver et à valoriser*
- ❖ *Des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau à préserver et une qualité physique à restaurer*
- ❖ *Des enjeux forts en matière de continuité écologique*

Focus sur l'enjeu inondation

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Inondation et du Plan de Gestion du Risque Inondation du bassin Rhône méditerranée 2016-2021, le bassin de Montélimar a été retenu comme territoire à risque inondations (TRI). Deux Stratégies Locales de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) sont en cours d'élaboration, l'une sur le fleuve Rhône, l'autre sur le bassin Roubion-Jabron.

Objectifs environnementaux du SDAGE sur le territoire

Les **18 masses d'eau superficielles**¹ du territoire du Roubion-Jabron-Riaille sont présentées dans le tableau suivant, assorties de leurs objectifs :

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Libellé masse d'eau	Objectif d'état	Échéance état écologique	Paramètre faisant l'objet d'une adaptation (état écologique)	Échéance état chimique
ID_10_05	Roubion - Jabron	FRDR10241	ruisseau le Manson	bon état	2021	nitrate	2015
ID_10_05	Roubion - Jabron	FRDR10266	ruisseau de Citelles	bon état	2015		2015
ID_10_05	Roubion - Jabron	FRDR10328	rivière la Bine	bon état	2015		2015
ID_10_05	Roubion - Jabron	FRDR11250	rivière le Soubriou	bon état	2015		2015
ID_10_05	Roubion - Jabron	FRDR11516	rivière la Vèbre	bon état	2015		2015
ID_10_05	Roubion - Jabron	FRDR12116	rivière la Rimandoule	bon état	2021	Pression inconnue	2015
ID_10_05	Roubion - Jabron	FRDR429a	Le Jabron de Souspierre à sa confluence avec le Roubion	bon état	2015		2015
ID_10_05	Roubion - Jabron	FRDR432	Le Roubion de sa source à la Rimandoule	bon état	2021	hydrologie	2015
ID_10_05	Roubion - Jabron	FRDR10264	ruisseau le fau	bon état	2021	hydrologie	2015
ID_10_05	Roubion - Jabron	FRDR10850	ruisseau le Vermonon	bon état	2015		2015
ID_10_05	Roubion - Jabron	FRDR11777	ruisseau de lorette	bon état	2027	hydrologie	2015
ID_10_05	Roubion - Jabron	FRDR429b	Le Jabron de sa source à Souspierre	bon état	2015		2015
ID_10_05	Roubion - Jabron	FRDR430	l'Ancelle	bon état	2021	morphologie, nitrates, hydrologie	2015
ID_10_05	Roubion - Jabron	FRDR11544	ruisseau le Leyne	bon état	2027	Morphologie continuité	2015
ID_10_08	Berre	FRDR10638	ruisseau la Riaille	bon état	2021	hydrologie	2015
ID_10_05	Roubion - Jabron	FRDR428a	le Roubion du Jabron au Rhône ²	bon potentiel	2015		2015
ID_10_05	Roubion - Jabron	FRDR428b	le Roubion de l'Ancelle au Jabron	bon potentiel	2027	continuité, morphologie, nutriments, MOOX, hydrologie	2015
ID_10_05	Roubion - Jabron	FRDR431	Le Roubion de la Rimandoule à l'Ancelle	bon état	2027	continuité, morphologie, hydrologie	2015

Figure 2 : liste des masses d'eaux superficielles du périmètre du Contrat de rivière Roubion-Jabron-Riaille

¹ Portion de cours d'eau homogène. Il s'agit d'un découpage élémentaire des milieux aquatiques destinée à être l'unité d'évaluation de la directive cadre sur l'eau * 2000/60/CE

² Le périmètre du Contrat de rivière n'est concerné que par la partie amont de cette masse d'eau : du Jabron à la confluence du Roubion dans le canal du Rhône (canal CNR)



Figure 3 : Carte des masses d'eau superficielles du périmètre du Contrat de rivière Roubion-Jabron-Riaille

Les **7 masses d'eau souterraines** recoupant le territoire du Roubion-Jabron-Riaille sont présentées dans le tableau suivant, **assorties de leurs objectifs** :

Code masse d'eau	Libellé masse d'eau	Objectif d'état	Échéance état quantitatif	Objectif d'état	Échéance état chimique	Paramètre état chimique	Exemption état chimique
FRDG127	Calcaires turoniens du Synclinal de Saou	Bon état	2015	Bon état	2015		
FRDG176	Calcaires barrémo-bédoulien de Montélimar-Francillon et Valdaine	Bon état	2015	Bon état	2015		
FRDG327	Alluvions du Roubion et Jabron - plaine de la Valdaine	Bon état	2015	Bon état	2027	nitrate, pesticides	FT
FRDG381	Alluvions du Rhône du confluent de l'Isère au défilé de Donzère	Bon état	2015	Bon état	2015		
FRDG527	Calcaires et marnes crétacés du BV Drôme, Roubion, Jabron	Bon état	2015	Bon état	2015		
FRDG531	Argiles bleues du Pliocène inférieur de la vallée du Rhône	Bon état	2015	Bon état	2015		
FRDG533	Marno-calcaires et grès Collines Côte du Rhône rive gauche et de la bordure du bassin du Comtat	Bon état	2015	Bon état	2015		

Figure 4 : liste des masses d'eaux souterraines du périmètre du Contrat de rivière Roubion-Jabron-Riaille

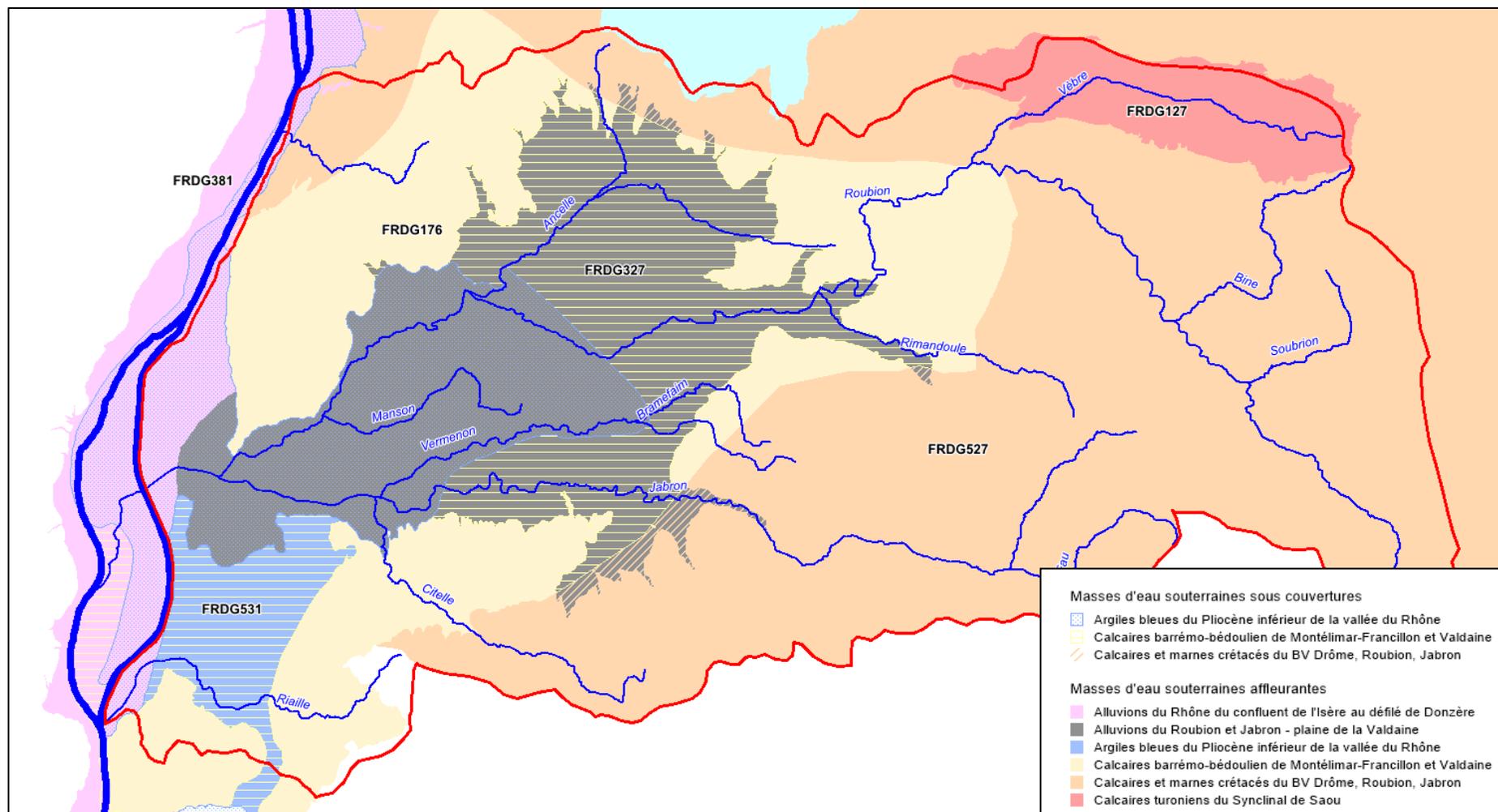


Figure 5 : Carte des masses d'eau souterraines principales sur le périmètre du Contrat de rivière

Etat DCE des masses d'eau superficielles

Le tableau suivant présente l'état des masses d'eau superficielles du bassin. Ces données ont été extraites des informations de référence d'état des milieux¹ du SDAGE 2016-2021.

Sur les 18 masses d'eau superficielles du périmètre du Contrat de rivière :

- 8 masses d'eau présentent un état ou un potentiel écologique qualifié de « bon »,
- 9 masses d'eau présentent un état ou un potentiel écologique « moyen »
- 1 masse d'eau présente un état écologique « médiocre »

A noter que l'état écologique a été déterminé sur 5 masses d'eau, La Bine, le Soubrion, le R. du fau, Le Leyne et le R. de Lorette, à partir des pressions connues à l'origine du Risque de Non Atteinte des Objectifs de bon Etat.

L'état chimique est quant à lui, qualifié de « bon » sur les 18 masses d'eau du bassin avec toutefois un niveau de confiance moyen à faible pour l'ensemble des masses d'eau, à l'exception des 3 masses d'eau concernées par une station du RCS.

Code la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Nature de la masse d'eau	Etat ou potentiel écologique	Niveau de confiance de l'état écologique	Origine des données	Etat de la Qualité biologique	Paramètre déclassant état biologique	Etat de la qualité physico-chimique	Paramètre déclassant de l'état physico-chimique	Etat chimique	Niveau de confiance de l'état chimique
FRDR10241	ruisseau le manson	MEN	Médiocre	Moyen	CMP	Médiocre	invertébrés	Moyen	Nitrates	Bon	Moyen
FRDR10264	ruisseau le fau	MEN	Moyen	Faible	PRES (pressions RNAOE)					Bon	Moyen
FRDR10266	ruisseau de citelles	MEN	Bon	Elevé	CMP	Bon		Bon		Bon	Moyen
FRDR10328	rivière la bine	MEN	Bon	Faible	PRES (pressions RNAOE)					Bon	Moyen
FRDR10638	ruisseau la riaille	MEN	Moyen	Elevé	CMP	Moyen	invertébrés	bon		Bon	Moyen
FRDR10850	ruisseau le vermenon	MEN	Bon	Moyen	CMP	Bon		Bon		Bon	Moyen
FRDR11250	rivière le soubrion	MEN	Bon	Faible	PRES					Bon	Moyen
FRDR11516	rivière la vèbre	MEN	Bon	Elevé	DCE (REF)	Bon		Bon		Bon	Moyen
FRDR11544	ruisseau le leyne	MEN	Moyen	Faible	PRES (pressions RNAOE)					Bon	Moyen
FRDR11777	ruisseau de lorette	MEN	Moyen	Faible	PRES (pressions RNAOE)					Bon	Moyen
FRDR12116	rivière la rimandoule	MEN	Moyen	Moyen	CMP	Moyen	invertébrés	Bon		Bon	Moyen
FRDR428a	Le Roubion du Jabron au Rhône	MEFM	Bon	Elevé	DCE (CO)	Bon		Bon		Bon	Faible
FRDR428b	Le Roubion de l'Ancele au Jabron	MEFM	Moyen	Elevé	DCE (RCS, CO, RCE)	Bon		Bon		Bon	Elevé
FRDR429a	Le Jabron de Souspierre à sa confluence avec le Roubion	MEN	Bon	Elevé	DCE (RCS, CO, RCE)	Bon		Bon		Bon	Elevé
FRDR429b	Le Jabron de sa source à Souspierre	MEN	Bon	Elevé	DCE (CO)	Bon		Bon		Bon	Moyen
FRDR430	L'Ancele	MEN	Moyen	Elevé	DCE (CO)	Moyen	invertébrés, diatomées	Moyen	Nitrates	Bon	Faible
FRDR431	Le Roubion de la Rimandoule à l'Ancele	MEN	Moyen	Elevé	DCE (CO)	Bon		Mauvais	Phosphore total, Phosphates	Bon	Moyen
FRDR432	Le Roubion de sa source à la Rimandoule	MEN	Moyen	Elevé	DCE (RCS,CO)	Moyen	poissons	Bon		Bon	Elevé

Figure 6 : Etat écologique et chimique des masses d'eau souterraines du bassin versant

Etat DCE des masses d'eau souterraines

Le tableau ci-dessous présente l'état des 7 masses d'eau souterraines qui concernent pour tout ou partie le bassin versant. Ces données ont été extraites des informations de référence d'état des milieux du SDAGE 2016-2021.

Code la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Etat chimique	Niveau de confiance de l'état chimique	qualité globale dégradée	Pollants substances dangereuses groupe du paramètre	Libellé du paramètre
FRDG127	Calcaires turoniens du Synclinal de Saou	Bon	Moyen			
FRDG176	Calcaires barrémo-bédoulien de Montélimar-Francillon et Valdaine	Bon	Moyen			
FRDG327	Alluvions du Roubion et Jabron - plaine de la Valdaine	Médiocre	Moyen	X	PHYTOSANITAIRES	Déisopropyl-déséthyl-atrazine, S-Métolachlore
FRDG381	Alluvions du Rhône du confluent de l'Isère au défilé de Donzère	Bon	Moyen			
FRDG527	Calcaires et marnes crétacés du BV Drôme, Roubion, Jabron	Bon	Elevé			
FRDG531	Argiles bleues du Pliocène inférieur de la vallée du Rhône	Bon	Elevé			
FRDG533	Marno-calcaires et grès Collines Côte du Rhône rive gauche et de la bordure du bassin du Comtat	Bon	Elevé			

Figure 7 : Etat chimique des masses d'eau souterraines du bassin versant

Sur les 7 masses d'eau qui concernent le bassin, seule la masse d'eau souterraine « alluvions du Roubion et du Jabron - plaine de la Valdaine » (FRDG327) présente une qualité médiocre (niveau de confiance moyen). Ce classement est justifié par des contaminations par les phytosanitaires.

Stratégie du Contrat de rivière : orientations et objectifs opérationnels

Face aux problématiques et aux enjeux recensés sur le territoire, le Contrat de rivière Roubion-Jabron-Riaille propose de répondre une série de mesures dont les **orientations stratégiques** sont structurées en **5 volets**. Celles-ci comprennent des objectifs opérationnels, constitutifs du programme d'actions du Contrat de rivière :

	THEMATIQUE	ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
VOLET A : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS ET AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EAU	POLLUTION DOMESTIQUE	Poursuivre la réduction des pollutions domestiques	→ Améliorer la collecte et le traitement sur Châteauneuf du Rhône, Charols, La Laupie → Réaliser les diagnostics des systèmes d'assainissement de Puygiron et Cléon d'Andran → Améliorer la collecte et le traitement de Dieulefit - Le Poët Laval → Améliorer le traitement de Bourdeaux
	POLLUTION DIFFUSE AGRICOLE (N, P et pesticides)	Lutter contre les pollutions d'origines agricoles sur les zones prioritaires	→ Sur les masses d'eau de l'Annelle, du Manson et du Vermenon : <ul style="list-style-type: none"> ❖ Réduire les apports en intrants azotés et phytosanitaires ❖ Engager des démarches de modification des pratiques ❖ Maîtriser et/ou réduire des transferts vers les eaux sup. et sout. Par la mise en œuvre de MAEC du PAEC ainsi que d'autres actions complémentaires → Initier et poursuivre les démarches de protection des AAC sur les captages prioritaires de la Tour et des Reynières → Améliorer la gestion des effluents d'élevage (stockage au champ) → Poursuivre la démarche partenariale entre les porteurs de démarche agricole du territoire afin de mutualiser les actions d'animation et de sensibilisation

	THEMATIQUE	ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
VOLET A : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS ET AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EAU	POLLUTION PAR LES PESTICIDES D'ORIGINE NON AGRICOLE	Lutter contre les pollutions par les pesticides	→ Accompagner les collectivités vers le «zéro phyto » → Sensibiliser les particuliers aux pratiques alternatives
	POLLUTION INDUSTRIELLE	Améliorer des connaissances sur les micropolluants	→ Réaliser un diagnostic des pollutions industrielles et artisanales
	SUIVI DE LA QUALITE DE L'EAU	Suivre la qualité de l'eau pour évaluer l'efficacité des actions du contrat	→ Suivi de la qualité des eaux (physico-chimie, phytosanitaires, hydrobiologie)

	THEMATIQUE	ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
VOLET B1 : RESTAURATION DE LA QUALITE PHYSIQUE ET HYDROMORPHOLOGIE	FORMES FLUVIALES	Restaurer des formes fluviales sur les secteurs dégradés disposant de potentialités de recharge sédimentaire	→ Réalisation d'une ou deux opérations de restauration hydromorphologique globales et d'envergures (de type R3) répondant à de plusieurs enjeux (inondations, zones humides, milieux riverains et habitats aquatiques,...) : Secteur Charols-Manas <u>ou/et</u> secteur Chanu-A7
	TRANSPORT SOLIDE	Restaurer la fonctionnalité des bandes actives pour favoriser la reprise latérale et le transit sédimentaire	→ Finir le plan de gestion des atterrissements prévus jusqu'en 2017-2018 → Etablir un Bilan puis élaborer un nouveau programme de gestion des cours d'eau (2018-2021)
	ESPACES DE BON FONCTIONNEMENT	Préserver et restaurer les espaces de bon fonctionnement (EBF) existants sur le bassin versant	→ Inscrire les EBF dans les documents d'urbanisme (SCoT, PLU) → Sensibiliser et Communiquer sur la notion de service rendu des EBF
	CONTINUITÉ ECOLOGIQUE	Permettre la libre circulation de la faune piscicole et le transit des sédiments vers les secteurs en déficit	→ Rétablir la continuité écologique sur le Roubion entre Montélimar et Pont de Barret → Entamer le « décroissement » du Roubion amont
	LES HABITATS AQUATIQUES	Diversifier les habitats aquatiques sur les zones les plus dégradées où des travaux de restauration hydromorphologique plus ambitieux ne sont pas envisageables	→ Mener des travaux de restauration du lit et des habitats (R1) en partenariat avec la FDPMA26 et les AAPPMA
	EVOLUTION GEOMORPHOLOGIQUE	Mettre en place un programme de suivi de l'évolution géomorphologique	→ Suivi du profil du Roubion, du Jabron et de la Riaille tous les 5 ans ou après une crue importante

	THEMATIQUE	ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
VOLET B2 : PRESERVATION, GESTION DES MILIEUX NATURELS RIVERAINS ET DES ZONES HU- MIDES	GESTION DES RIPISYLVES	Poursuivre la restauration et l'entretien différencié des ripisylves, gérer le bois morts et lutter contre les plantes invasives	<ul style="list-style-type: none"> → Achever le Plan pluriannuel d'Entretien 2013-2017 en cours portant sur 200km de cours d'eau → Réaliser son bilan et élaborer un nouveau plan de gestion sur les 200km de cours d'eau principaux et affluents → Recréer des ripisylves sur le Manson, le Vermonon, l'Ancelle et leurs chevelus → Communiquer et sensibiliser les riverains sur les bonnes pratiques d'entretien de la ripisylve
	ZONES HUMIDES REMARQUABLES	Préserver, gérer et valoriser les zones humides remarquables	<ul style="list-style-type: none"> → Mettre en œuvre les actions prévues dans les plans de gestion sur Pont de Barret, Bonlieu et Sauzet → Sensibiliser et initier des démarches de gestion pour les 9 sites pré-identifiés → Porter à connaissance les zones humides du bassin versant dans les documents d'urbanisme → Communiquer sur les zones humides du bassin versant, sensibiliser sur la notion de service rendu des zones humides
	ESPECES PATRIMONIALES	Améliorer la connaissance sur les populations piscicoles et astacicoles	<ul style="list-style-type: none"> → Réaliser une étude piscicole et astacicole sur le bassin versant en vue d'améliorer la préservation des espèces patrimoniales les plus menacées (Action réalisée cadre de la révision du PDPG de la Drôme)

	THEMATIQUE	ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
VOLET B3 : GESTION QUANTITATIVE ET PRESERVATION DE LA RESSOURCE (PGRE Roubion-Jabron)	PRELEVEMENT POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE	Améliorer la gestion des réseaux AEP et optimiser les rendements actuels	→ Pour l'ensemble des gestionnaires d'AEP du bassin : Améliorer la connaissance des réseaux, évaluer la performance des services, établir le diagnostic des réseaux et un programme de renouvellement tout en maîtrisant le prix de l'eau. → Etudier l'opportunité d'une gestion spécifique à l'étiage sur la Citelle
	PRELEVEMENT POUR L'IRRIGATION	Diminuer les prélèvements sur les eaux superficielles des canaux d'irrigation	→ Réviser les autorisations et/ou procéder à la fermeture de 3 canaux sur le Roubion après mise œuvre de solutions de substitution pour les usagers → Procéder à l'équipement de deux prises d'eau de canaux sur le Jabron afin de contrôler les débits réservés et réviser les autorisations de prélèvements en fonction des besoins réels
	AMELIORATION DES CONNAISSANCES, SUIVI DES ACTIONS	Connaître les prélèvements individuels et leur impact cumulé sur le bassin	→ Réaliser un recensement des prélèvements individuel sur le bassin → Réaliser le suivi des débits des cours d'eau à l'étiage sur les points nodaux
	SENSIBILISATION	Sensibiliser sur les économies en eau	→ Communiquer sur l'impact ponctuel des prélèvements en rivière lors de l'étiage
VOLET C : COMMUNICATION SENSIBILISATION ET ANIMATION DU CONTRAT	COMMUNICATION SENSIBILISATION	Communiquer, sensibiliser et promouvoir les actions du contrat	→ Déployer des outils d'information et de communication adaptés sur les thématiques principales du Contrat de rivière → Engager des actions de sensibilisation sur la préservation des milieux aquatiques pour tous types de publics
	ANIMATION DU CONTRAT	Engager les moyens nécessaires pour permettre la mise œuvre du contrat	→ Conforter la cellule d'animation existante du Contrat de rivière

Estimation de la Marche à gravir pour atteindre le bon état

Afin de pouvoir évaluer le **niveau d'ambition du contrat de rivière et sa contribution aux objectifs du SDAGE et du PDM**, il est nécessaire d'estimer au préalable sur les différentes masses d'eau du territoire, la « **marche à gravir** » pour atteindre les **objectifs visés**. Cette analyse a été réalisée pour **quatre problématiques majeures** du bassin versant Roubion-Jabron-Riaille :

- **qualité des eaux,**
- **prélèvement en eau,**
- **dégradation morphologique des cours d'eau,**
- **continuité écologique**

Le niveau de la « **marche à gravir** » (faible, moyen, important) a été estimé **en fonction de la connaissance des efforts à réaliser pour atteindre le bon état écologique d'ici 2021, ou 2027**. Elle s'appuie sur l'ensemble **des connaissances disponibles sur les masses d'eau** et tient compte également **du contexte local de mise en œuvre des actions**.

Le **niveau de connaissance n'étant pas homogène** sur les différentes masse d'eau, un **degré de confiance de l'expertise globale** a été précisé (bon, moyen, faible).

		DEGRE DE CONFIANCE DE L'EXPERTISE	QUALITE DE L'EAU	PRELEVEMENTS EN EAU	DEGRADATIONS MORPHOLOGIQUES	CONTINUITÉ ECOLOGIQUE	OBJECTIF BON ETAT
FRDR10241	Ruisseau le Manson	BON	importante	Importante	Importante	Moyenne	2021
FRDR10266	Ruisseau de Citelles	BON	Moyenne	Importante	Faible	importante	2015
FRDR10328	rivière la Bine	MOYEN	Faible	Importante	Faible	Moyenne	2015
FRDR11250	rivière le Soubriou	MOYEN	Faible	Importante	Faible	Moyenne	2015
FRDR11516	rivière la Vèbre	BON	Faible	Moyenne	Faible	importante	2015
FRDR12116	rivière la Rimandoule	BON	Moyenne	Importante	Faible	Moyenne	2021
FRDR429a	Le Jabron de Souspierre à sa confluence avec le Roubion	BON	Importante	Importante	Importante	Importante	2015
FRDR429b	Le Jabron de sa source à Souspierre	BON	Moyenne	Importante	Importante	Importante	2015
FRDR10264	ruisseau le Fau	MOYEN	Faible	Importante	Moyenne	Importante	2021
FRDR10850	Ruisseau le Vermonon	BON	Importante	Importante	Moyenne	Moyenne	2027
FRDR11777	Ruisseau de Lorette	FAIBLE	Moyenne	Importante	Faible	Faible	2021
FRDR430	l'Ancelle	BON	Importante	Importante	Importante	moyenne	2021
FRDR11544	Ruisseau le Leyne	FAIBLE	Moyenne	Moyenne	Importante	importante	2027
FRDR10638	Ruisseau la Riaille	BON	Importante	Importante	Importante	importante	2027
FRDR428a	le Roubion du Jabron au Rhône*	BON	Importante*	Importante	Importante*	Faible*	2015
FRDR428b	le Roubion de l'Ancelle au Jabron	BON	Importante	Importante	Importante	Moyenne	2027
FRDR431	Le Roubion de la Rimandoule à l'Ancelle	BON	Importante	Importante	Importante	Moyenne	2027
FRDR432	Le Roubion de sa source à la Rimandoule	BON	Moyenne	Importante	Moyenne	Importante	2021
FRDG327	Alluvions du Roubion et Jabron - plaine de la Valdaine	BON	Importante	Importante	n.c	n.c	2027

*Sur la partie concernant le périmètre du Contrat de rivière

Figure 8 : Estimation de la marche à gravir pour l'atteinte du bon état ou du bon potentiel

Contribution du Contrat de rivière aux objectifs du SDAGE

Le contenu du **Programme de Mesures (PDM) du SDAGE 2016-2021** pour les différentes masses d'eau du périmètre du contrat de rivière Roubion-Jabron-Riaille est présenté en annexe du présent document. La contribution des actions du contrat au PDM « **grille d'analyse du Contrat de Rivière vis-à-vis du SDAGE et du PDM** » en annexe du document d'avant-projet stratégique.

Le SDAGE 2016-2021 et son PDM prévoit un **report de l'atteinte du bon état écologique à 2021 et 2027 pour 10 masses d'eau superficielles et une masse d'eau souterraine** situées essentiellement sur la partie aval du bassin versant ce qui semble cohérent au vu du degré de dégradation de certains cours d'eau et ressources souterraines et de l'enjeu milieu naturel très fort sur le territoire.

Le Contrat de rivière Roubion-Jabron-Riaille présente un **programme ambitieux en termes de continuité écologique mais aussi restauration hydromorphologique** avec des opérations allant au-delà des objectifs du SDAGE. Ces actions permettront de se rapprocher fortement du bon état sur les masses d'eau ciblées mais également de permettre la non-dégradation de certaines masses d'eau à moyen terme.

Concernant **la gestion de la ressource en eau, la mise en œuvre du PGRI Roubion-Jabron** dans le cadre du contrat devrait permettre un l'atteinte des objectifs de prélèvement fixé. Bien que les actions (pour certaines en cours d'engagement) doivent permettre un retour l'équilibre quantitatif, la marche à gravir reste toutefois importante.

En matière de **qualité des eaux**, les efforts réalisés tout récemment par les collectivités et les actions prévues dans le contrat **pour l'assainissement des communes** devraient permettre au terme du contrat, la suppression des pressions domestique restantes qui s'exercent sur les masses d'eau du bassin.

Malgré, les nombreuses actions prévues durant le contrat en matière de **lutte contre les pollutions diffuses azotées et phytosanitaires d'origine agricole** favorisant l'émergence pratique moins consommatrice en intrants, **il existe un risque de non atteinte des objectifs sur les masses d'eau superficielles et souterraines les plus dégradés. Si les actions prévues permettront toutefois d'améliorer la situation**, l'importance de la marche à gravir, le contexte agricole actuel et la complexité des outils à disposition pour apporter des réponses, sont autant de freins dans l'atteinte d'un retour à un bon état de la qualité des eaux.

En conclusion, il apparaît que dans son ensemble, le programme d'actions proposé contribue, en termes d'échéances et de réponse aux problématiques du territoire ainsi qu'aux objectifs du SDAGE et du PDM 2016-2021. Les actions du futur contrat semblent suffisantes pour l'atteinte du bon état.

Toutefois, les résultats dépendent des conditions de mise en œuvre pour certaines thématiques, à savoir :

- **l'obtention des financements suffisants ;**
- **la maîtrise foncière pour certaines opérations de restauration morphologique ;**
- **l'engagement volontaire des agriculteurs dans des pratiques moins consommatrices d'intrants mais aussi des collectivités et particuliers.**

Organisation du programme d'actions

❖ Durée et organisation opérationnelle du contrat

Le programme d'actions du Contrat de rivière Roubion-Jabron-Riaille est prévu sur une **durée de 5 ans** soit de courant 2017 à courant 2022.

Il s'organisera en deux tranches opérationnelles ponctuées du bilan de mi-parcours du contrat :

- Une **première tranche**, où les actions les plus avancées et prêtes à être engagées, seront inscrites.
- Une **seconde tranche**, comprenant les actions qui nécessitent un temps préalable d'étude, de concertation et de définition.

❖ Les Maîtrises d'ouvrages

Si le SMBRJ conserve ses compétences actuelles dans le cadre mise en œuvre de la compétence GEMAPI³, celui-ci portera la majeure partie des actions des volets B1 et B2 qui concerne la restauration hydromorphologique, les milieux riverains et les zones humides ainsi que les actions de communication et de sensibilisation (volet C). En matière d'assainissement et d'eau potable les collectivités (communes, syndicat) disposants de ces compétences, seront les maîtres d'ouvrages sur ces thématiques. D'autres maîtres d'ouvrages tels que la FDPPMA26, FDC26, le SID ou encore les agriculteurs pour les MAEC

Montants prévisionnels

³ La compétence GEMAPI, Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations dont la mise œuvre devra être effective au 1^{er} janvier 2018.

A ce stade du travail, pas de données le montant global estimatif pour l'ensemble programme d'actions. Ces chiffres seront précisés dans les prochains mois. Toutefois, une estimation partielle de certains volets a été réalisée. Celle-ci est présentée dans le tableau suivant :

Les volets du Contrat de rivière	Estimation (€)
Volet A : Lutte contre les pollutions et amélioration de la qualité des eaux	Chiffrage partiel (en cours) 340 000 € MAEC du PAEC
Volet B1 : Restauration de la qualité physique et hydromorphologique	2 400 000 €
Volet B2 : Gestion, préservation des milieux naturels riverains et des zones humides	800 000 €
Volet B3 : Gestion quantitative de la ressource en eau	Chiffrage partiel (hors diagnostic et travaux réseaux AEP) 350 000 €
Volet C : Communication et animation	600 000 €

Animation et mise en œuvre du Contrat de rivière

❖ Structure porteuse

L'animation, la coordination, le suivi de l'élaboration du Contrat de rivière Roubion-Jabron-Riaille sont assurés actuellement par le Syndicat Mixte du bassin du Roubion et du Jabron. Celui-ci continuera le rôle de structure porteuse et coordinatrice pendant la mise en œuvre du Contrat de rivière.

L'animation du contrat s'appuiera son personnel technique et administratif actuel. En fonction des besoins, le pôle technique pourra être renforcé par un poste supplémentaire.

❖ **Gouvernance : le Comité de rivière**

Le Comité de rivières Roubion-Jabron-Riaille a été instauré par arrêté préfectoral le 22 juillet 2014 et installé une première fois le 27 novembre 2014, pendant la phase d'élaboration du contrat de rivière. Cette instance suivra également la phase de mise en œuvre du Contrat et s'assurera du respect et de l'application des orientations stratégiques et des objectifs du contrat.

Des commissions thématiques et ateliers de travail (élargis ou restreints à certains acteurs) se sont réunis régulièrement durant la phase d'élaboration pour suivre les études préalables et construire le programme. Ces instances continueront en phase opérationnelle pour permettre une pleine concertation avec l'ensemble des acteurs et usagers de l'eau.

❖ **Suivi et évaluation du programme d'actions**

Le suivi du contrat sera assuré par la structure porteuse qui mettra en place un tableau de bord technique et financier, renseigné par des indicateurs. Ces indicateurs renseigneront sur l'état des milieux, les pressions, réponses apportées, la réalisation ou non des travaux prévus dans le programme d'actions. Ils permettront d'évaluer à mi-parcours et/ou en fin de contrat l'atteinte des objectifs fixés dans le contrat à partir de l'état de référence et l'atteinte des objectifs de bon état des eaux. Les indicateurs seront régulièrement actualisés sous la forme d'un tableau de bord, accompagnés de cartographies. Les résultats seront présentés annuellement en Comité de rivière.

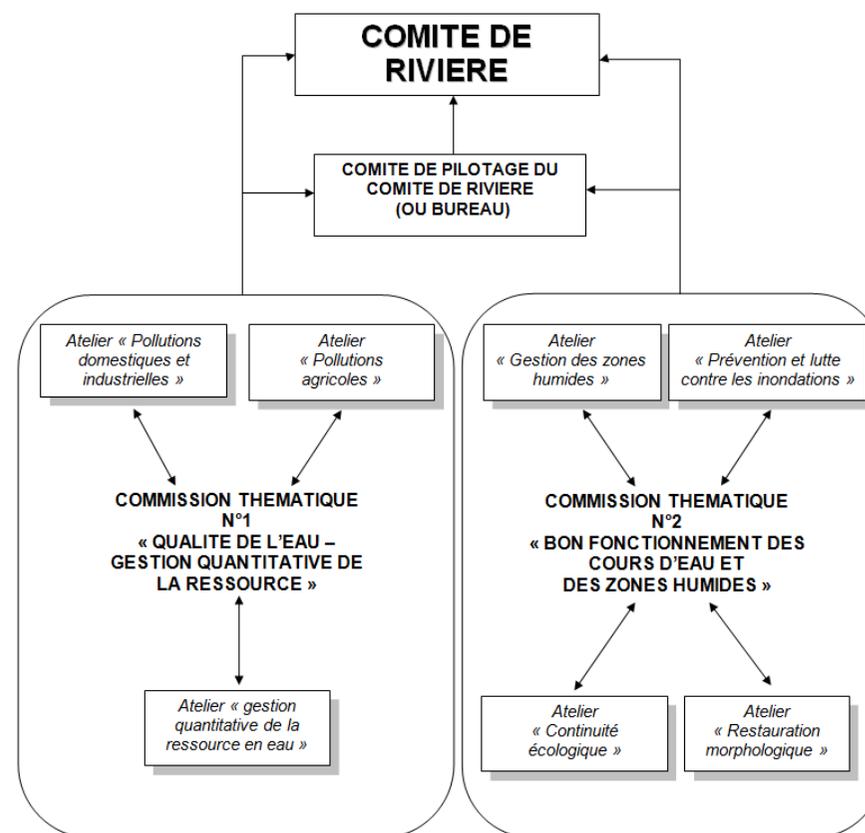


Figure 9 : Organisation de la gouvernance au sein du Comité de rivière

ANNEXES

Programme De Mesures du SDAGE 2016-2021 sur le périmètre du contrat de rivières Roubion-Jabron-Riaille	
Mesures pour atteindre les objectifs de bon état	
Altération de la Continuité	
MIA0301 : Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique	→ Le Roubion de la Rimandoule au Rhône (3 Masses d'eau FRDR428a, FRDR428b et FRDR431)
MIA0302 : Supprimer un ouvrage qui contraint la continuité écologique	→ Le Roubion de la Rimandoule à l'Annelle (FRDR431)
Altération de la morphologie	
MIA0202 : Réaliser opérations classiques de restauration morphologique	→ Le « Roubion de la Rimandoule au Rhône (3 Masses d'eau : FRDR428a, FRDR428b et FRDR431), L'Annelle (FRDR430)
MIA0204 : Restaurer l'équilibre sédimentaire et le profil en long d'un cours d'eau	→ Le Roubion aval de la Rimandoule au Rhône (3 Masses d'eau FRDR428a, FRDR428b, et FRDR431)
Pollution diffuse par les nutriments	
AGR0401 : Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)	→ Alluvions du Roubion et Jabron - plaine de la Valdaine (FRDG327)
GR0503 : Elaborer un plan d'action sur une seule AAC	

Pollution diffuse par les pesticides	
<p><u>AGR0303</u> : Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire</p> <p><u>AGR0401</u> : Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)</p> <p><u>AGR0802</u> Réduire les pollutions ponctuelles par les pesticides agricoles</p> <p><u>COL0201</u> : Limiter les apports diffus ou ponctuels en pesticides non agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives</p>	<p>→ Le Roubion du Jabron au Rhône (FRDR428a)</p> <p>→ Alluvions du Roubion et Jabron - plaine de la Valdaine (FRDG327)</p>
Pollution urbaine et industrielle hors substances dangereuses	
<p><u>ASS0501</u> : Supprimer le rejet des eaux d'épuration en période d'étiage et/ou déplacer le point de rejet</p> <p><u>ASS0601</u> : Equiper une STEP d'un traitement suffisant dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)</p>	<p>→ Le Roubion de l'Ancelle au Jabron (FRDR428b)</p> <p>→ Le Jabron de sa source à Souspierre (FRDR429b)</p>

Prélèvements	
<p>RES0303 : Mettre en place des modalités de partage des eaux</p>	<p>→ R. le Fau (FRDR10264), R. de Citelles (FRDR10266), la Bine (FRDR10328), le Vermenon (FRDR10850), La totalité du Roubion (FRDR428a, FRDR428b, FRDR431, FRDR432), Le Jabron de Souspierre à sa confluence avec le Roubion (FRDR429a), L'Ancelle (FRDR430), R. la Riaille (FRDR10638)</p> <p>→ Alluvions du Roubion et Jabron - plaine de la Valdaine (FRDG327)</p>
<p>RES0202 : Mettre en place un dispositif d'économies d'eau auprès des particuliers ou des collectivités.</p>	<p>R. de Citelles (FRDR10266), la Bine (FRDR10328), le Vermenon (FRDR10850), Le Roubion de sa source à la confluence du Jabron (FRDR428b, 431 et 432), le Jabron de Souspierre au Roubion (FRDR429a)</p> <p>→ Alluvions du Roubion et Jabron - plaine de la Valdaine (FRDG327)</p>

Programme De Mesures du SDAGE 2016-2021 sur le périmètre du contrat de rivières Roubion-Jabron-Riaille	
Mesures spécifiques du registre des zones protégées	
Directive concernée : Protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole	
<p>AGR0201 : Limiter les transferts de fertilisants et l'érosion dans le cadre de la Directive nitrates</p> <p>AGR0301 : Limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation, dans le cadre de la Directive nitrates</p> <p>AGR0803 : Réduire la pression azotée liée aux élevages dans le cadre de la Directive nitrates</p>	<p>→ Le Roubion de la Rimandoule à l'Annelle (FRDR431), L'Annelle (FRDR430), Le Manson (FRDR10241), Le Vermenon (FRDR10850)</p> <p>→ Alluvions du Roubion et Jabron - plaine de la Valdaine (FRDG327), Calcaires barrémo-bédoulien de Montélimar-Francillon et Valdaine – (FRDG176), Calcaires et marnes crétacés du BV Drôme, Roubion, Jabron - FRDG527, Calcaires turoniens du Synclinal de Saou - FRDG127 Alluvions du Rhône du confluent de l'Isère au défilé de Donzère – FRDG381</p>
Directive Concernée : qualité des eaux destinée à la consommation humaine	
<p>GR0503 : Elaborer un plan d'action sur une seule AAC Pression à traiter</p>	<p>→ Alluvions du Rhône du confluent de l'Isère au défilé de Donzère – FRDG381</p>